

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2006

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - (n° 3338)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 718

présenté par
M. Houillon-----
à l'amendement n° 674 de M. Blazy
-----**à l'ARTICLE 3**

Dans l'alinéa 2 de cet amendement, substituer aux mots :

« la mise en place »

les mots :

« l'intermédiaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.